

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LÉFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme POPARD - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Divers bâtiments - Dispositifs de sécurité contre l'incendie - Maintenance et rénovation des installations au nom du groupement de commandes Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Régie personnalisée de La Vapeur - Avenant n°1

M. JULIEN, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 26 mars et 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en appel d'offres, des prestations de maintenance et de rénovation des dispositifs de sécurité contre l'incendie dans divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Régie personnalisée de la Vapeur, et m'a autorisé à lancer la procédure au nom du groupement constitué par ces derniers et à signer les marchés.

Dans ce cadre, deux lots ont été définis (lot 1 relatif à la maintenance et lot 2 relatif à la rénovation) et attribués au même prestataire, la société Ineo-Energys domiciliée au 74 avenue Raymond Poincaré - BP 47843 - 21 078 Dijon Cedex, pour réaliser ces prestations afin de lui imposer une obligation de résultat.

Le lot 2, dont le terme est fixé au 13 novembre 2011, a été sollicité plus que prévu initialement pour les raisons suivantes :

- évolution de la réglementation incendie en 2008 et 2009 induisant une augmentation du nombre de détecteurs incendie et des contraintes au niveau des câblages des systèmes de sécurité incendie à installer,
- demandes de la commission de sécurité pour les théâtres Saint-Jean et des Feuillants ainsi que pour le Conservatoire à Rayonnement Régional,
- demandes du bureau de contrôle pour le site Dumay, le Palais des Sports et le groupe scolaire Chevreul,
- travaux de rénovation nécessaires sur les installations existantes au Musée des Beaux-Arts à la suite des dégâts occasionnés par l'orage du 10 mai 2010.

Afin de permettre de terminer la rénovation de l'ensemble des dispositifs de sécurité contre l'incendie installés dans les divers bâtiments et notamment celle du Musée de la Vie Bourguignonne, il est proposé d'augmenter le montant maximum du marché et de conclure l'avenant n°1 suivant :

- marché n°2007 0738 passé entre le groupement de commandes et la société Ineo-Energys pour la rénovation des dispositifs de sécurité contre l'incendie dans divers bâtiments :

- montant initial minimum : 300 000 € TTC (sans changement)
- montant initial maximum : 900 000 € TTC
- avenant n°1 : 90 000 € TTC
- montant maximum total : 990 000 € TTC.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de porter le montant maximum du marché conclu entre la Ville et la société Ineo-Energys pour la maintenance et la rénovation des dispositifs de sécurité contre l'incendie dans divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Régie personnalisée de la Vapeur de 900 000 € TTC à 990 000 € TTC ;

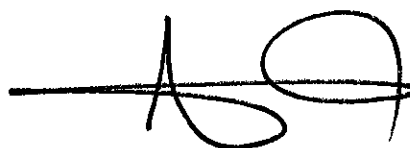
2 - décider d'établir un avenant n°1 au marché traduisant cette évolution ;

3 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

4 - dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010 et à inscrire au budget 2011.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 27.12.2010

